



## Fiche

15 août 2019

---

# Des métabolites de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines

**Dans le cadre de l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, la Confédération et les cantons suivent l'état et l'évolution des eaux souterraines en Suisse à quelque 600 stations de mesure. Le 15 août 2019, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié les résultats des observations effectuées de 2007 à 2016. Ils révèlent la détection fréquente de substances provenant de la dégradation des produits phytosanitaires, appelées métabolites. Dans les eaux souterraines, ceux-ci sont nettement plus mobiles et persistants que les substances actives dont ils sont issus.**

Parmi les résidus largement répandus dans les eaux souterraines figurent, par exemple, ceux de l'herbicide chloridazone, et plus particulièrement le métabolite desphényl-chloridazone, dont des concentrations élevées ont été détectées à de nombreuses stations. Le chloridazone n'est plus autorisé dans l'Union européenne depuis la fin 2018. En Suisse, il fait actuellement l'objet d'une nouvelle évaluation de la part de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Si son autorisation était retirée, il faudrait des années, voire des décennies, avant que les concentrations diminuent dans les eaux souterraines, car celles-ci ne se renouvèlent que lentement.

Des études récentes effectuées dans le cadre de NAQUA, avec l'EAWAG et plusieurs services cantonaux spécialisés, ont par ailleurs permis de détecter dans les eaux souterraines plusieurs métabolites du fongicide chlorothalonil, notamment sur le Plateau. N'excluant pas un danger pour la santé, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a jugé certains de ces métabolites pertinents. L'autorisation du chlorothalonil devrait être retirée par l'OFAG à l'automne.

La législation alimentaire prévoit que la valeur limite fixée à 0,1 microgramme par litre dans l'eau potable pour les substances actives des produits phytosanitaires s'applique aussi aux métabolites pertinents. Or l'un au moins des métabolites du chlorothalonil dépasse ce seuil. Il s'agit là d'un défi de taille pour les services des

eaux, qui sont obligés de prendre des mesures pour que la valeur limite dans l'eau potable soit respectée : mélange avec de l'eau non polluée (si possible) ou abandon du captage.

### **Internet**

OSAV : Chlorothalonil <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>